

Retour des manuels scolaires FCPE et distribution des nouveaux manuels :

Retour des manuels scolaires fournis aux Secondes et aux Premières :

Les livres sont à remettre à l'équipe FCPE qui sera présente au lycée à l'occasion des inscriptions en Première et en Terminale (**Mercredi 12, Jeudi 13 et Vendredi 14 Juin**).

Les premières ont la possibilité, si elles le souhaitent, de conserver leur livre de français pour les révisions du Bac (à ramener entre le 3 et le 5 juillet)

Retour des manuels scolaires fournis aux Terminales :

TOUS les livres doivent être rendus à l'équipe FCPE qui sera présente au lycée à l'occasion des inscriptions en Seconde **du mercredi 3 au vendredi 5 Juillet** (en cas de non restitution le chèque de compensation de 100€ sera encaissé).

- **TOUS** les livres doivent être rendus (y compris le livre de Français des Secondes).
- Ne pas enlever les couvertures en plastique (1€ par livre non couvert).
- Si l'élève quitte le lycée, venir rendre les livres ces jours-là (si une caution a été versée, elle sera remboursée).
- Si l'élève redouble, venir rendre les livres ces jours-là.

S'il y a un problème de disponibilité, vous pouvez contacter la FCPE : fontnellesfcpe@outlook.fr

Réinscription :

La réinscription à la fourniture des manuels scolaires se fait en même temps que la réinscription au Lycée les **Mercredi 12, Jeudi 13 et Vendredi 14 Juin**. L'équipe se réserve le droit de refuser une inscription (date d'inscription dépassée, plusieurs manuels perdus, propos déplacés...)

Amener 3 chèques (à l'ordre de la FCPE du lycée des Fontnelles)

- **1 Chèque pour l'adhésion 2019-2020** de 17.50 € par famille (possibilité de payer en espèce ou carte bleue) – Une seule adhésion par famille si plusieurs enfants au lycée. Adhésion réduite à 4€ si adhésion à la FCPE dans un autre établissement pour 2019-2020.
- **1 Chèque de compensation** de 100 € non encaissé. Ce chèque sera encaissé si des manuels sont perdus ou endommagés (20 € pour un manuel perdu ou fortement endommagé, 5 € pour un manuel abîmé).
- **1 Chèque de 100 euros (1)** : chèque correspondant au coût du prêt (non encaissé si prélèvement du QR code Atouts Normandie avant Fin Octobre).

Distribution :

Les livres de Premières seront distribués au lycée le **samedi 7 septembre entre 8h et 13h**.

Les livres de Terminales seront remis la première semaine de rentrée (pendant les heures de cours) selon un planning déterminé par le lycée.

(1) En raison de la réforme (achat de la quasi-totalité des livres neufs), la région octroie via Atouts Normandie une aide exceptionnelle cette année de 120€ à tous les niveaux. Pour permettre à notre système de prêt de perdurer, nous avons décidé de prélever 100€ de manière exceptionnelle cette année. Cependant, cette valeur pourrait éventuellement être revue à la baisse si le coût d'achat des livres (encore inconnu) s'avérait moindre que notre estimation actuelle.